

STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES RETOURS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 1^{er} TRIMESTRE 2021



1 Million



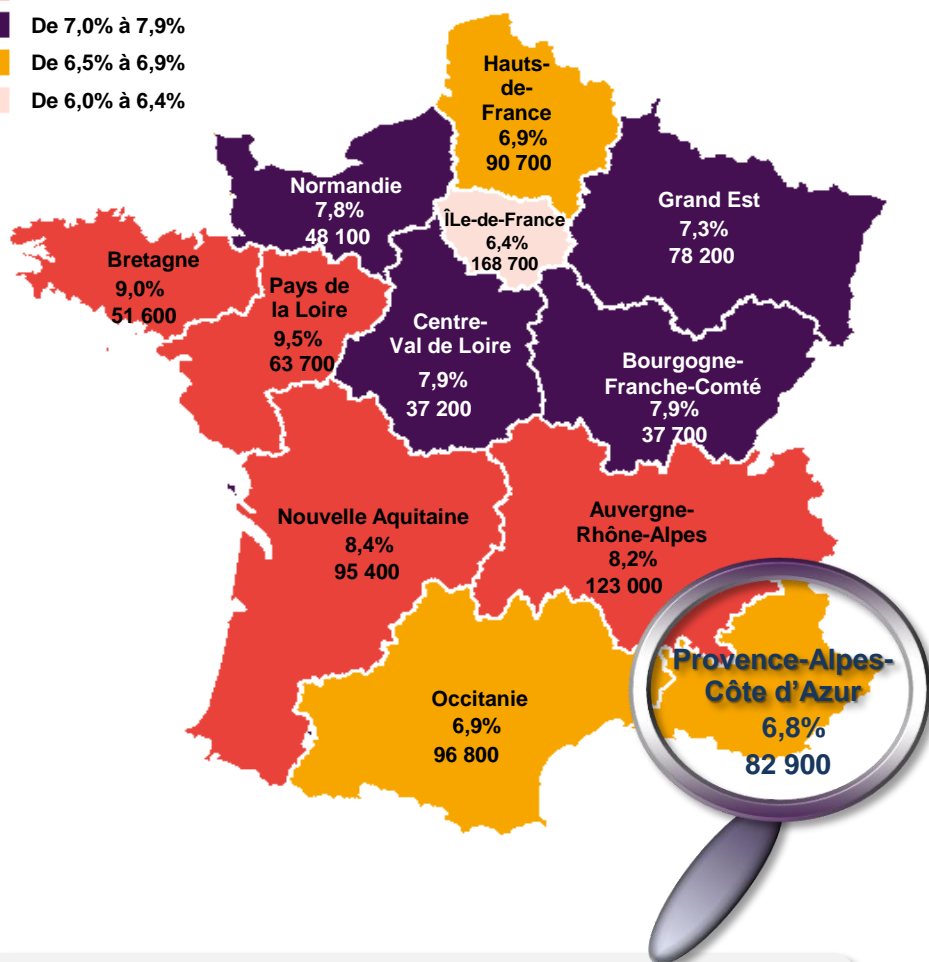
demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 ont repris un emploi d'au moins un mois en France, dont **82 900** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

HAUSSE DES RETOURS À L'EMPLOI EN FRANCE

En France, au cours du 1^{er} trimestre 2021, 1 013 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories 1,2,3 ont repris un emploi d'un mois ou plus, en augmentation de +16,2% par rapport au 1^{er} trimestre 2020. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 se détériore de +3,7% (données brutes en moyennes trimestrielles).

Carte 1 : Taux et volumes des retours à l'emploi selon les régions

- Supérieur à 8%
- De 7,0% à 7,9%
- De 6,5% à 6,9%
- De 6,0% à 6,4%



Le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 par région au 1^{er} trimestre 2021 permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Cinq régions, en dehors des DROM, sont en dessous du taux national (7,3%) :

- Corse 6,0%,
- Île de France 6,4%,
- Provence-Alpes-Côte d'Azur 6,8%,
- Hauts-de-France 6,9%,
- Occitanie 6,9%.

Dans l'ensemble des régions, le taux augmente entre le 1^{er} trimestre 2020 et le 1^{er} trimestre 2021 (de +0,1 pt à +1,5 pt).

Dans le classement des régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur se place en 11^e position pour le taux de reprises d'emploi (6,8%) et en 6^e position pour son volume de reprises d'emploi (82 900).

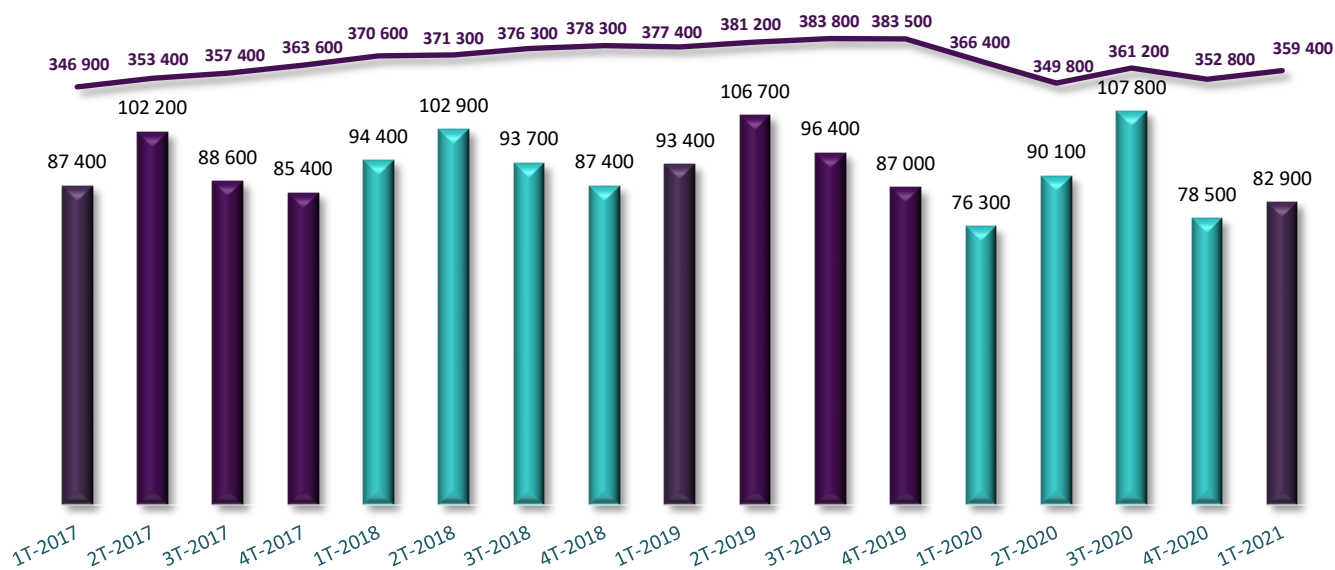
HAUSSE DES RETOURS À L'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Au cours du 1^{er} trimestre 2021, plus de 82 900 demandeurs d'emploi inscrits en catégories 1,2,3 ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit une hausse de +8,6% par rapport au 1^{er} trimestre 2020 (6 600 retours à l'emploi de plus). Sur 12 mois glissants, cela représente près de 359 400 retours à l'emploi (-1,9% par rapport à l'année précédente, soit 7 000 de moins). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories 1,2,3 diminue de -2,2%.

Le nombre de retours à l'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : chaque année, on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au deuxième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre, à part l'année 2020, où c'est la première fois que le troisième trimestre enregistre le pic le plus important de l'ensemble des trimestres.

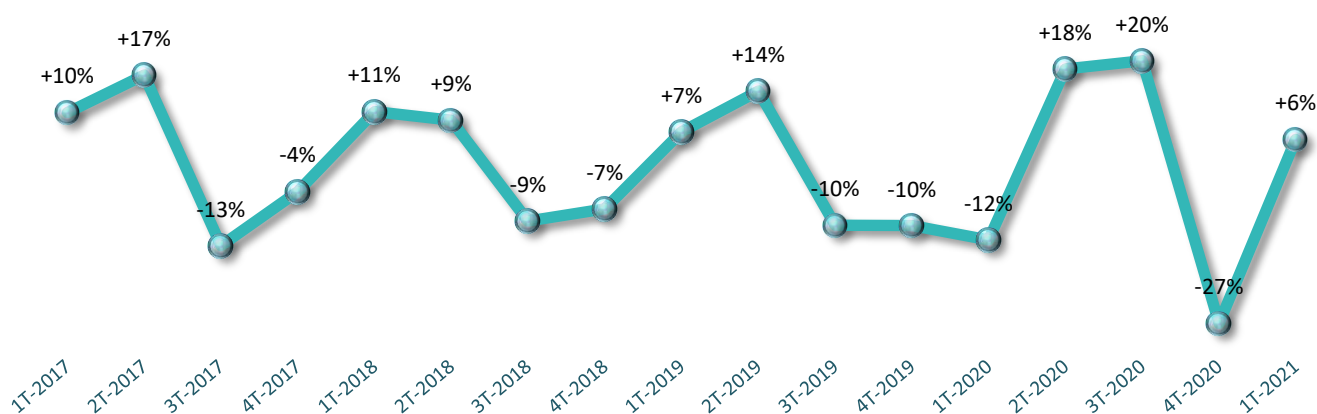
Au regard des évolutions trimestrielles, le constat précédent se visualise par des augmentations sur les premiers et seconds trimestres et par des diminutions sur les troisièmes et quatrièmes trimestres de chaque année [cf. graphique 2]. À noter que pour l'année 2020 où c'est la première fois que l'évolution du premier trimestre est négative et celle du troisième trimestre positive : la crise sanitaire en étant la cause directe.

Graphique 1 : Nombre trimestriel de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi et courbe en cumul sur 12 mois



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acooss – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Graphique 2 : Évolution trimestrielle des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAAE (Acooss – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi demandeurs d'emploi est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de Pôle emploi (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de retours à l'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 ayant une DPAAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories 6,7,8 ou 5 (cf. annexe 4 méthode).

LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ ENREGISTRENT UN MEILLEUR TAUX DE RETOURS À L'EMPLOI

Sur le 1^{er} trimestre 2021, plus de 13 900 jeunes de moins de 25 ans ont repris un emploi et leur volume augmente de +14,3% par rapport à la même période en 2020 (le nombre de demandeurs d'emploi cat. 1,2,3 de cette tranche d'âge s'améliore de -0,3%). Près de 53 700 concernent les 25 à 49 ans (+7,6% vs -3,1% pour le nombre de demandeurs d'emploi cat. 1,2,3) et 15 350 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (+7,5% vs -1,0% pour les demandeurs d'emploi cat. 1,2,3) [cf. tableau 1].

Les demandeurs d'emploi de plus d'un an augmentent plus fortement que ceux de moins d'un an (+18,2% vs +3,9%).

Tableau 1 : Nombre et évolution des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon leurs caractéristiques

		1T-2021				Evolutions annuelles 1T-2021 / 1T-2020		
		Nombre de retours à l'emploi	Cumul 12 mois glissants	Taux de retours à l'emploi ^(a)	Tendance ^(b)	Contribution à la tendance	Retours à l'emploi	DEFM Cat. 1,2,3
Retours à l'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégorie 1,2,3		82 940	359 360	6,8%	-1,9%	-1,9%	+8,6%	-2,2%
dont demandeurs d'emploi								
Tranches d'âge	de moins de 25 ans	13 930	62 260	8,9%	-0,8%	-0,1%	+14,3%	-0,3%
	de 25 à 49 ans	53 660	229 790	7,5%	-2,7%	-1,8%	+7,6%	-3,1%
	de 50 ans ou plus	15 350	67 310	4,5%	-0,3%	-0,1%	+7,5%	-1,0%
Ancienneté	depuis moins d'un an	53 020	227 880	8,1%	-5,3%	-3,5%	+3,9%	-9,1%
	depuis un an ou plus	29 920	131 480	5,4%	+4,5%	+1,5%	+18,2%	+7,4%
	<i>dont plus de deux ans</i>	14 520	67 410	4,9%	+7,0%	+1,1%	+14,9%	+1,0%
Sexe	hommes	44 770	189 570	7,4%	+0,1%	+0,0%	+13,1%	-2,1%
	femmes	38 170	169 790	6,3%	-4,1%	-2,0%	+3,8%	-2,3%
Qualifications	Employés qualifiés	38 140	173 690	6,7%				
	Employés non qualifiés	14 950	65 470	5,7%				
	Ouvriers qualifiés	7 710	33 100	8,6%				
	Cadres	8 710	31 290	7,8%				
	Ouvriers spécialisés	2 920	12 060	7,4%				
	Techniciens	3 430	13 710	8,0%				
	Agents de maîtrise	3 240	13 080	7,6%				
	Manœuvres	2 310	9 610	6,8%				
	Non renseigné	1 540	7 350	6,1%				
				Données non disponibles. En cours d'analyse.				
Catégories professionnelles	A- Agriculture et pêche ...	3 160	11 580	6,8%	+0,5%	+0,0%	+14,2%	+0,5%
	B- Arts et façonnage d'ouvrages d'art	430	1 840	4,8%	+0,8%	+0,0%	+12,5%	-0,8%
	C- Banque, assurance, immobilier	1 360	5 390	8,1%	+2,4%	+0,0%	+15,0%	+1,3%
	D- Commerce, vente et grande distribution	12 970	57 120	6,7%	-3,0%	-0,5%	+9,0%	-0,6%
	E- Communication, media et multimedia	1 560	6 310	6,4%	+1,5%	+0,0%	+14,9%	+3,8%
	F- Construction, BTP	9 000	37 940	10,2%	+14,9%	+1,3%	+28,0%	-17,4%
	G- Hôtellerie- restauration tourisme	9 070	53 240	5,4%	-11,2%	-1,8%	-22,0%	+3,2%
	H- Industrie	4 020	15 110	9,9%	+10,7%	+0,4%	+25,3%	-4,3%
	I- Installation et maintenance	3 720	14 390	8,1%	+4,4%	+0,2%	+23,4%	-0,1%
	J- Sante	3 570	15 330	8,9%	+0,6%	+0,0%	+4,8%	-6,3%
	K- Services à la personne et à la collectivité	12 630	55 320	5,9%	-3,0%	-0,5%	+5,7%	-3,7%
	L- Spectacle	1 260	5 740	3,5%	-10,5%	-0,2%	-0,6%	-1,4%
	M- Support a l'entreprise	10 220	40 060	6,9%	-0,4%	-0,0%	+14,4%	-1,1%
	N- Transport et logistique	9 150	37 200	8,3%	+3,7%	+0,4%	+20,7%	+1,1%
Non renseigné	820	2 800	2,4%	NS ⁽¹⁾	-1,3%	NS ⁽¹⁾	NS ⁽¹⁾	
Obligation d'emploi	3 830	16 310	3,4%	-9,6%	-	+6,1%	-3,3%	
RSA (revenu de solidarité active)	13 370	53 470	4,0%	-7,2%	-	+12,5%	+9,7%	
Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV; en part & évol)	13,3%	12,8%	6,0%	-2,7%	-	+14,5%	-3,9%	
Plan d'investissement compétences (PIC)	40 650	177 710	6,1%	-2,2%	-	+8,9%	-2,8%	

^(a)Le taux de retours à l'emploi est le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3

^(b)La tendance est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente.

⁽¹⁾Données non significatives

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi), DPAE (Acos - CCMSA) et STMT. Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Sur le 1^{er} trimestre 2021, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentrent près des deux tiers des retours à l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout comme la DEFM catégories 1,2,3 [cf. tableau 2].

Tableau 2 : Répartition départementale du nombre de retours à l'emploi

Département	1 ^{er} trimestre 2021					
	Nombre de retours à l'emploi sur le trimestre	Poids / région	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / région	Tendance	Contribution à la tendance
Alpes-de-Haute-Provence	2 590	3,1%	12 240	3,4%	-0,8%	-0,0%
Hautes-Alpes	2 660	3,2%	13 940	3,9%	-2,8%	-0,1%
Alpes-Maritimes	16 880	20,4%	76 560	21,3%	-5,6%	-1,2%
Bouches-du-Rhône	33 480	40,4%	138 800	38,6%	-0,0%	-0,0%
Var	16 970	20,5%	74 760	20,8%	-2,0%	-0,4%
Vaucluse	10 350	12,5%	43 070	12,0%	-0,9%	-0,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	82 940	100,0%	359 360	100,0%	-1,9%	-1,9%

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (Pôle emploi) et DPAE (Acos - CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

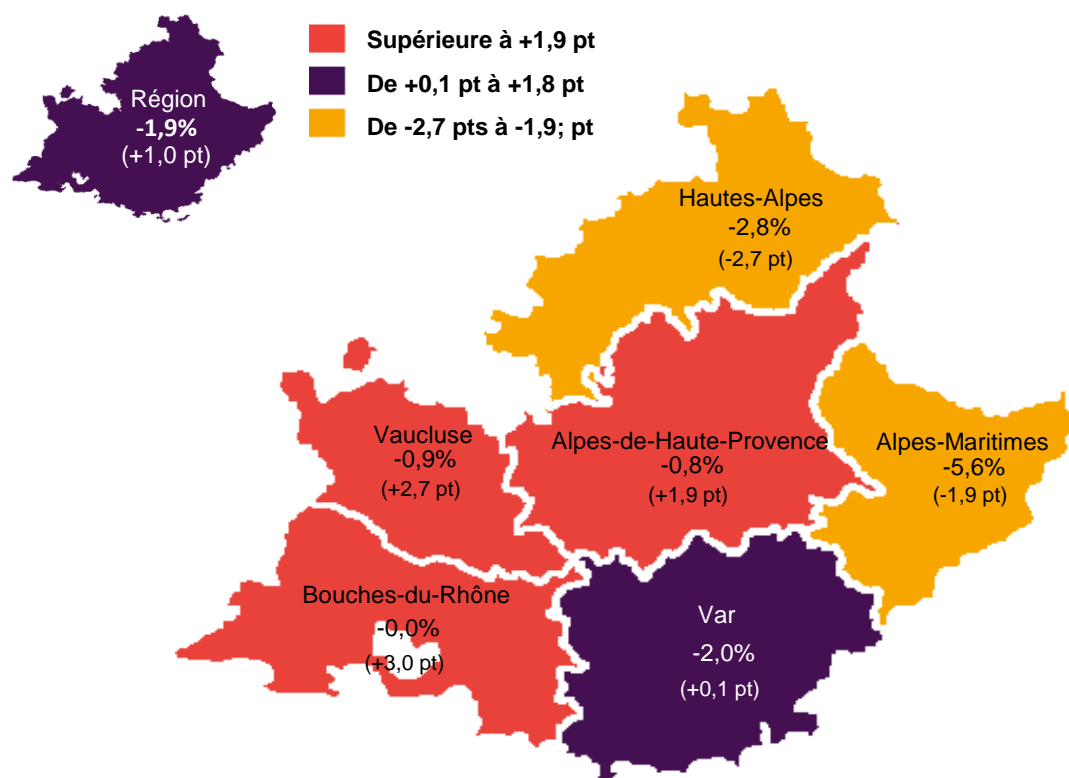
L'évolution annuelle du flux des retours à l'emploi, au sein de la région, augmente et celle du nombre de demandeurs d'emploi cat. 1,2,3 s'améliore (+8,6% VS -2,2%). La majorité des départements est dans cette situation : une hausse des retours à l'emploi avec une baisse de la demande d'emploi (sauf pour les Hautes-Alpes où la demande d'emploi se dégrade et pour les Alpes-Maritimes où les retours à l'emploi diminuent) [cf. tableau 3].

Tableau 3 : Évolutions annuelles du nombre des retours à l'emploi et des demandeurs d'emploi (1T-2021 / 1T-2020)

	Dpt.04	Dpt.05	Dpt.06	Dpt.13	Dpt.83	Dpt.84	Région
Retours à l'emploi	+7,5%	+24,4%	-1,9%	+14,3%	+6,5%	+10,7%	+8,6%
DEFM cat. 1,2,3	-0,9%	+14,2%	-0,3%	-3,4%	-3,9%	-2,2%	-2,2%

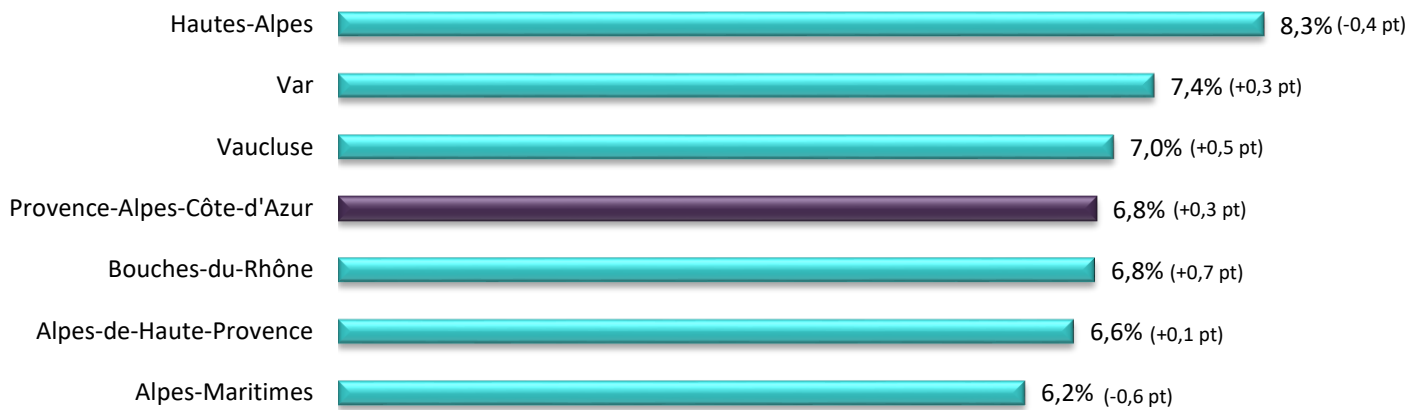
La "tendance" est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente. Au 1^{er} trimestre 2021, la tendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de -1,9% [cf. carte 2]. La comparaison annuelle de la tendance au 1^{er} trimestre 2021 par rapport à celle du 1^{er} trimestre 2020 montre qu'elle augmente sur la région (+1,0 pt) et sur la majorité des départements.

Carte 2 : La tendance et l'analyse thématique de son évolution annuelle



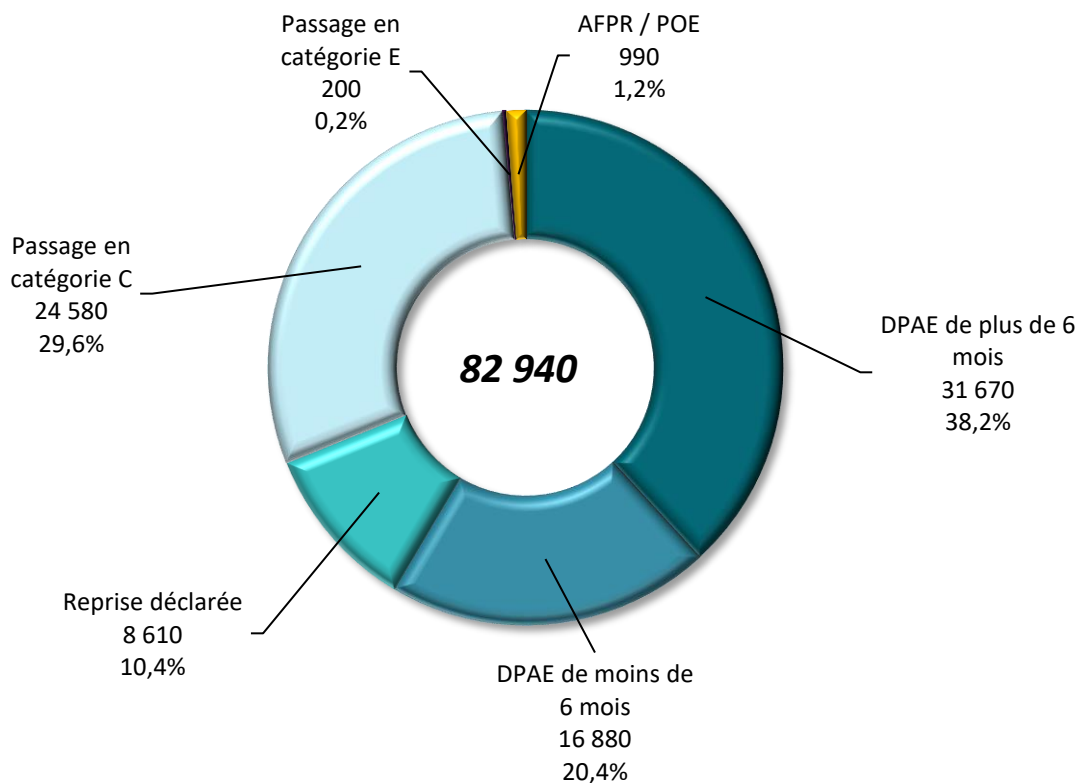
Le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 par département au 1^{er} trimestre 2021 permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi [cf. graphique 3]. Les Hautes-Alpes enregistrent le plus fort taux de retours à l'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux augmente sur un an comme pour la majorité des départements : ceux des Alpes-Maritimes et des Hautes-Alpes diminuent.

Graphique 3 : **Nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3 par département ainsi que son évolution annuelle.**



Sur le 1^{er} trimestre 2021, les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent plus de la moitié des retours à l'emploi détectés pour les demandeurs d'emploi [cf. tableau 4]. Près du tiers sont repérés par une bascule en catégories 6,7,8⁽¹⁾, et plus d'un sur dix par une reprise d'emploi déclarée ou une bascule en catégorie 5⁽²⁾. Les passages en AFPR ou POE individuelle contribuent minoritairement au nombre de retours à l'emploi détecté (1,4%).

Graphique 4 : **Composition du nombre des retours à l'emploi (volume et part)**



(1) Certaines de ces bascules en catégories 6,7,8 sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi en France. En revanche, lorsque les bascules en catégories 6,7,8 sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

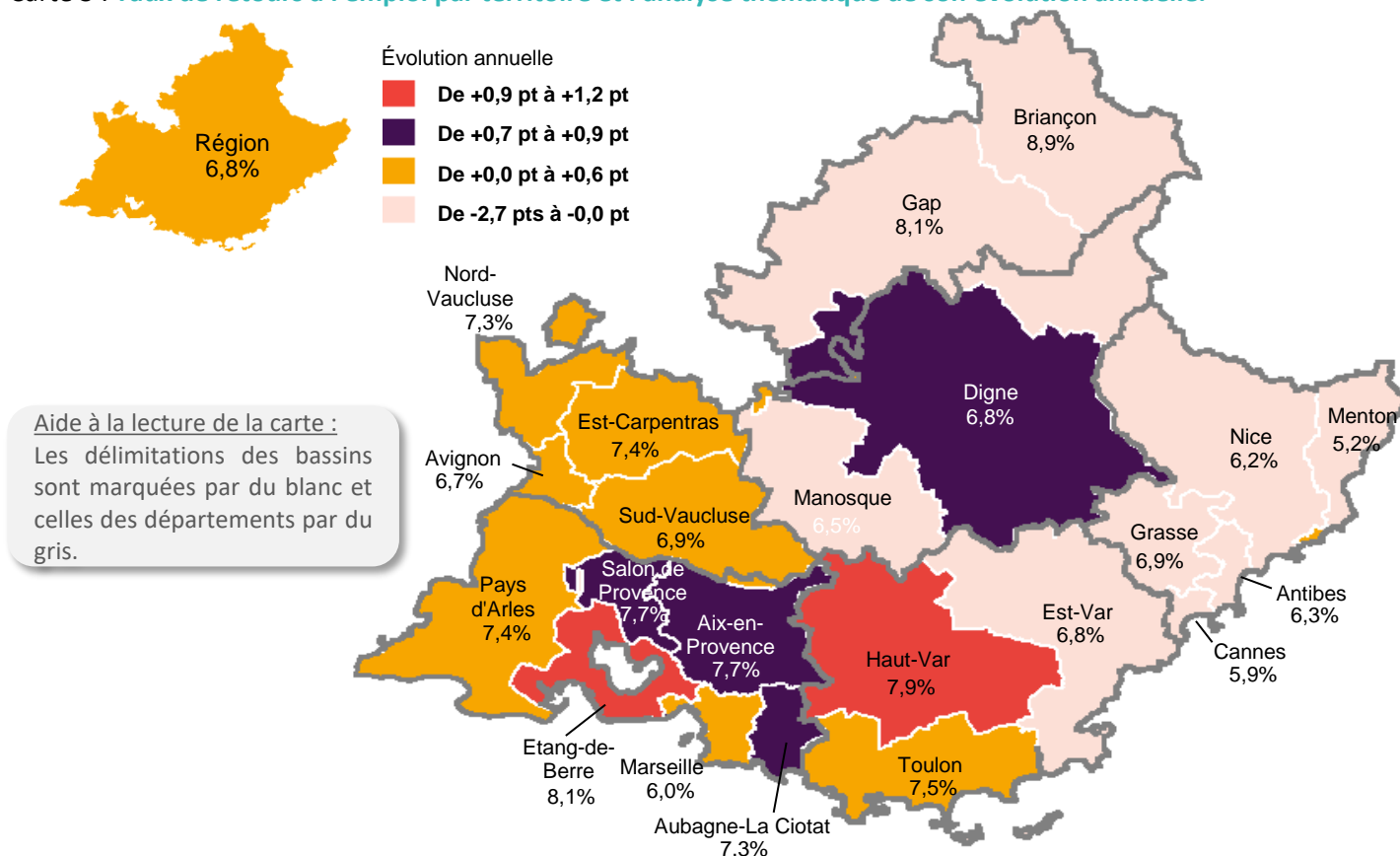
(2) L'ordre de priorité dans la construction du nombre de retours à l'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de retours à l'emploi comme possédant une DPAE.

ANNEXE 1 - RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI

Dpt	Territoires*	1 ^{er} trimestre 2021						
		Taux de retours à l'emploi	Nombre de retours à l'emploi sur le trimestre	Poids / Dépt	Evolution annuelle 1T-2021 / 1T-2020	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / Dpt	Tendance
Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes		7,4%	5 250	100%	+15,4%	26 180	100%	-1,9%
	Briançon	8,9%	850	16%	+26,4%	5 400	21%	-7,0%
	Digne	6,8%	1 280	24%	+16,2%	5 980	23%	+2,5%
	Gap	8,1%	1 850	35%	+22,2%	9 100	35%	-1,6%
	Manosque	6,5%	1 270	24%	+0,8%	5 700	22%	-1,7%
Alpes-Maritimes		6,2%	16 880	100%	-1,9%	76 560	100%	-5,6%
	Antibes	6,3%	3 450	20%	-4,8%	15 390	20%	-8,2%
	Cannes	5,9%	3 040	18%	-8,6%	14 150	18%	-6,1%
	Grasse	6,9%	1 550	9%	-1,7%	6 480	8%	-5,8%
	Menton	5,2%	990	6%	+2,0%	5 140	7%	+6,3%
	Nice	6,2%	7 840	46%	+1,7%	35 400	46%	-5,8%
Bouches-du-Rhône		6,8%	33 480	100%	+14,3%	138 800	100%	-0,0%
	Aix-en-Provence	7,7%	4 680	14%	+17,1%	18 920	14%	-1,3%
	Aubagne-La Ciotat	7,3%	2 430	7%	+11,8%	10 160	7%	-0,1%
	Etang-de-Berre	8,1%	6 270	19%	+19,7%	25 410	18%	+5,6%
	Marseille	6,0%	15 220	45%	+13,0%	63 570	46%	-2,0%
	Pays d'Arles	7,4%	3 100	9%	+9,5%	13 140	9%	+0,7%
	Salon de Provence	7,7%	1 790	5%	+11,9%	7 610	5%	+1,7%
Var		7,4%	16 970	100%	+6,5%	74 760	100%	-2,0%
	Est Var	6,8%	5 020	30%	-1,3%	23 590	32%	-3,9%
	Haut-Var	7,9%	3 220	19%	+16,1%	13 090	18%	+1,8%
	Toulon	7,5%	8 730	51%	+8,2%	38 080	51%	-2,1%
Vaucluse		7,0%	10 350	100%	+10,7%	43 070	100%	-0,9%
	Avignon	6,7%	3 710	36%	+8,9%	15 330	36%	-4,7%
	Est-Carpentras	7,4%	1 970	19%	+11,1%	8 260	19%	+1,9%
	Sud-Vaucluse	6,9%	2 640	26%	+11,9%	11 120	26%	+2,4%
	Nord-Vaucluse	7,3%	2 030	20%	+12,4%	8 350	19%	-0,3%
Provence-Alpes-Côte d'Azur		6,8%	82 940	100%	+8,6%	359 360	100%	-1,9%

*Pôle emploi n'a pas retenu le découpage des zones d'emploi INSEE dans l'élaboration des bassins d'emploi, c'est une notion ressemblante mais différente. Il s'agit d'un regroupement économique homogène d'agences Pôle emploi.

Carte 3 : Taux de retours à l'emploi par territoire et l'analyse thématique de son évolution annuelle.



MÉTHODE

Les informations présentes dans le système d'information de Pôle emploi ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à Pôle emploi la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par Pôle emploi et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour autres cas (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information cliquer [ICI](#)).

Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public⁽¹⁾. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter : <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n207.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

La mesure du nombre de retours à l'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de retours à l'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories 1,2,3⁽²⁾ au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de 30 jours ou plus) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories 1,2,3 en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
 - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M sans DPAE pour un contrat de moins d'un mois en M ;
 - ou ont basculé en catégorie 5 au cours du mois M ;
 - ou ont basculé en catégorie 6,7,8 au cours du mois M sans revenir en catégories 1,2,3 au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1⁽³⁾
 - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

⁽¹⁾ En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

⁽²⁾ Cf. page 8.

⁽³⁾ Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégories 1,2,3 en activité réduite en catégories 6,7,8 dues à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

MÉTHODE (SUITE)

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque le retour à l'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégories 6,7,8 ou 5, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de retour à l'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

Les catégories administratives des demandeurs d'emploi

On distingue les 8 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- La catégorie 1 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi, disponibles immédiatement, à la recherche d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) à temps complet. En cas d'activité professionnelle, le demandeur d'emploi ne doit pas avoir travaillé plus de 78 heures durant le mois précédent. De même, si il est en formation, la durée de cette dernière ne doit pas dépasser les 40 heures par mois.
- La catégorie 2 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi disponibles immédiatement, à la recherche d'un CDI (Contrat à Durée Indéterminée) à temps partiel. Tout comme pour la catégorie 1, si le demandeur d'emploi est en activité ou en formation, il ne doit pas dépasser un certain quota d'heures (78 heures en cas d'activité et 40 heures en formation).
- La catégorie 3 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi disponibles immédiatement à la recherche d'un CDD, d'un contrat saisonnier ou de tout autre contrat à durée déterminée à temps plein. Si le demandeur d'emploi est en activité ou en formation, il ne doit pas dépasser un certain quota d'heures (78 heures en cas d'activité et 40 heures en formation).
- La catégorie 4 regroupe les demandeurs d'emploi qui sont inscrits à Pôle emploi qui ne sont pas disponibles dans l'immédiat :
 - DE en formation dont la durée dépasse les 40 heures par mois (rémunérée ou non)
 - DE en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP)
 - DE en service civique
 - DE en arrêt maladie (ou accident du travail) de plus de 15 jours
 - DE en congé maternité ...
- La catégorie 5 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi qui ne sont pas disponibles immédiatement dans les cas suivants :
 - DE en contrat de travail depuis plus d'un mois
 - DE en contrat aidé
 - DE qui ont créé ou repris une entreprise
- La catégorie 6 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle emploi exerçant un emploi réduit de plus de 78 heures par mois recherchant un CDI à temps plein.
- La catégorie 7 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle Emploi exerçant une activité réduite de plus de 78 heures par mois à la recherche d'un contrat de travail en CDI à temps partiel.
- La catégorie 8 regroupe les demandeurs d'emploi : inscrits à Pôle Emploi exerçant un emploi réduit de plus de 78 heures par mois à la recherche d'un CDD à temps plein (y compris de très courts contrats).

EN SAVOIR PLUS

Nous contacter : statistiques.13992@pole-emploi.fr

Retrouver plus d'informations sur :
 → [Les publications statistiques nationales](#)
 → [toutes les publications statistiques régionales](#)

Directeur de la publication
Pascal BLAIN

Directeurs de la rédaction
Jean-Marie ROSSICH, Nicolas BIANCO

Réalisation : Thierry LANÇON
Direction de la Stratégie, Innovation et Lab
Service Statistiques, Études et Évaluations

Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
34 rue Alfred Curtel
13010 Marseille

www.pole-emploi.org

